

**Atelier découverte et Ateliers mensuels** de 14h00 à 18h00

les samedis 24 oct., 28 nov., 19 déc. 2015 et 30 janv., 5 mars, 2 avril, 21 mai, 18 juin 2016

Prénom Nom : .....

Adresse : .....

Email : .....

Téléphone(s) fixe et/ou portable : .....

**Inscription découverte**

- Je m'inscris à l'atelier découverte du 19 septembre 2015 (15 à 17h) et verse un montant de 10 €
- Je m'inscris à l'atelier du ..... (date) et verse un montant de 30 € plein tarif / 26€ tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi)  
*( nb : inscription possible pour les ateliers d'octobre à décembre 2015 en fonction des places disponibles. non remboursable en cas de désistement moins de 8 jours avant l'atelier)*

**Inscription aux ateliers**

Je m'inscris au cycle d'Ateliers du toucher : ateliers mensuels le samedi de 14h00 à 18h00

→ **Je règle à l'association Corps à Cœur le forfait Annuel (tarifs dégressifs) :**

- inscription en octobre pour 8 ateliers **soit -10 %** : 259 € TP (au lieu de 288 € ) / 223 € TR (au lieu de 248€)
- inscription pour  $n$  ateliers :  $n \times 36€$  TP =  $n \times 31 €$  TR =

Dates: \_\_\_\_\_

\*TP: tarif plein TR : étudiants, demandeurs d'emploi

**Tarif stagiaire en formation soit 29 € / atelier** dans la limite d'un tiers des effectifs du groupe, condition : suivre à ses frais personnels un cursus de formation dans les domaines du bien-être ou du développement personnel (formation de + de 200h, nous fournir un justificatif).

→ **Je règle un montant de ..... en ..... versement(s)**, par chèque(s) libellé(s) au nom de : Association Corps à Cœur (possibilité de paiement échelonné, au maximum en 5 versements).

→  **Je verse 10€ d'adhésion pour l'année 2015/2016** (faire un chèque à part à : Asso Corps à Cœur)

→  **J'ai pris connaissance et accepte les conditions de participation** (indiquées page suivante).

**Date et signature :**

**Envoyez votre inscription**, accompagnée de votre/vos chèque(s) libellé(s) à l'ordre de "association corps à cœur", à l'adresse suivante : Association Corps à cœur – 7, Saint Efflam– 22540 Pédernec

Certificat médical :  oui, date .....  manquant (voir conditions de participation)

## **Les Ateliers du Toucher - Année 2015-2016**

### **Ateliers découverte et mensuels**

### **Conditions de participation**

*Cette partie, indiquant les conditions d'inscriptions et de participation des ateliers, précise le cadre permettant que les ateliers se passent dans les meilleures conditions autant pour l'équipe d'animation que les participants. Nous vous remercions de les lire attentivement.*

**Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales présentées ci-dessous.**

#### **NOTRE APPROCHE**

*Les ateliers se déroulent dans un esprit de simplicité, de confiance et de convivialité où le relationnel se met au diapason du bien-être. Espace temps à part, sans jugement ni étiquette, le bien-être prend le pas sur l'idée de faire, de réussir. Il y a juste à être là et profiter des exercices sans la pression de résultats à atteindre.*

*Les ateliers proposent un cheminement tout au long de l'année : être à l'écoute de son corps pour développer un équilibre au quotidien. Ces ateliers ne constituent en aucune façon une formation.*

#### **Conditions d'inscription et de participation :**

*Les techniques de massage-bien-être proposées dans le cadre des ateliers par l'association n'ont aucun but thérapeutique et, en raison de leur nature, ne s'apparentent à aucune manipulation en profondeur, médicale ou relevant de la kinésithérapie.*

*Chaque exercice se fait dans le respect de soi et de l'autre, dans l'écoute et le respect de ses limites physiques. Les massages se pratiquant majoritairement au sol, ils nécessitent quelques déplacements à genoux et une bonne mobilité corporelle générale.*

#### **Les participants s'engagent à :**

- régler leur adhésion à l'association (sauf pour les ateliers de découverte)
- fournir à l'inscription un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport
- signaler à l'animatrice(teur) tout problème de santé qui pourrait les empêcher de poursuivre normalement les activités proposées dans le cadre des ateliers
- avoir une assurance responsabilité civile couvrant leur participation à ces ateliers
- prévenir les animatrices(teur) au moins 48h à l'avance en cas d'absence prévisible (ou, à défaut le plus tôt possible).

*Les animateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'une personne dont la condition physique ou psychique leur semblerait incompatible avec le bon déroulement de l'atelier.*

*Elles(il) se réservent également le droit de demander à un participant d'interrompre les ateliers en cours d'année, dans ce cas, l'association procédera au remboursement des versements effectués au prorata des ateliers suivis.*

*L'association décline toute responsabilité en cas de pathologie ou de difficulté non signalée préalablement au déroulement des ateliers.*

**Absences** : pour la bonne organisation des ateliers (**parité du nombre de participants notamment**), nous vous demandons de prévenir l'équipe au moins 48h à l'avance en cas d'absence prévisible (ou, à défaut, le plus tôt possible). En cas d'absence ponctuelle, aucun remboursement ne sera effectué.

*En cas d'interruption pour des raisons sérieuses de santé, professionnelles ou familiales, un remboursement pourra être effectué sur justificatif au prorata des ateliers effectués.*